

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté de Promulgation n° 10-334-1924 portant modification des articles 348 et 402 du décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies.

n° 10-334-1924

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
26 septembre 1924

Numéro JO  
n° 334 du 30/09/1924

Date du numéro  
30 septembre 1924

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1884, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté du 1<sup>e</sup> octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires, Vu le décret du 15 août 1924 inséré au Journal officiel de la République française du 9 septembre 1924, portant modification des articles 348 et 402 du décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Est promulgué dans la Colonie pour y être exécuté selon ses forme et teneur le décret du 15 août 1924 portant modification des articles 348 et 402 du décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies.

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

CHAPON-BAISSAC.